

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Urfé s'est réuni le 23 Mai 2014 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 13/05/2014.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- TRAVAUX EN COURS
- BAUX RURAUX
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers sauf :

- M. YUNG Christian

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1. Situation de compte :

À la date du 23/05/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 136.707,75 €.

2. Portage de repas :

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2014, le prix d'achat des carnets de portage des repas de 10 tickets passera de 97 € à 99,5 € au 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification applicable aux usagers de ce service.

3. Autorisation générale et permanente de poursuites :

Le Maire informe le conseil de l'autorisation faite à Mme WOLSKI Peggy, trésorière, de procéder de manière permanente à la poursuite des tiers pour recouvrement des impayés.

4. Création de budget annexe Eau et Assainissement :

Précision suite à la dernière délibération du 11 Avril 2014 :

Le Conseil Municipal précise que le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement établi en séance du 11 Avril 2014 est un budget annexe sans autonomie financière.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Modification de la délibération du 11 Avril 2014 :

Suite à la remarque de la Sous-Préfecture concernant l'emploi d'un décret abrogé dans la délibération du 11 Avril 2014, le Conseil corrige sa délibération sur les délégations communales.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces différentes délégations.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 Mai 2014 avec comme ordre du jour le zonage et le relevé des éléments architecturaux à protéger.

L'Assemblée prend connaissance de la première ébauche du règlement. Les modifications seront effectuées lors de la prochaine réunion.

TRAVAUX EN COURS :

1. Pavés de verre :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement des pavés de verre par un dormant fixe a été effectué dans le passage vers la salle de réunion de la Mairie par l'entreprise Bâtifenêtres.

2- Cimetière :

Les travaux de relevés de corps ont été réalisés par l'entreprise Escriou.

Les prochaines interventions de terrassement et de réalisation de l'espace cinéraire seront effectuées par l'entreprise MEAZZA lorsque le temps le permettra.

3. Nettoyage château d'eau :

Le nettoyage et l'entretien du château d'eau sera effectué à partir du mardi 27 mai par l'entreprise Eau + Services.

Un avis à la population sera diffusé pour que chacun prenne ses dispositions afin de palier aux éventuelles perturbations qui pourraient survenir sur le réseau.

4. Entretien station épuration :

L'Assemblée prend connaissance du devis de l'entreprise Aquaclean concernant l'entretien et le nettoyage de la station d'épuration d'un montant de 305 € HT par intervention.

L'entreprise interviendra deux fois par an pour une meilleure gestion du système d'assainissement.

Pouvoir est donné au Maire pour signer le devis.

## 5. Assurance :

Suite à l'expertise des bâtiments effectuée par Est Expertise, un appel d'offre est engagé pour optimiser l'assurance communale.

## BAUX RURAUX :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les baux des terrains communaux qui viennent à expiration.

Le Conseil décide de fixer le montant de cette location à 94 € l'hectare, conformément à l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et de garder une durée de location de 12 années. Cet arrêté sera appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire communal.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les baux de location.

Une commission chargée de ce dossier est créée, les membres sont les personnes suivantes :

- Mr GILLARD Patrick
- Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth
- Mr LÉONARD Étienne

Pour ce renouvellement de location, les locataires actuels, prioritaires seront avisés et les autres personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

D'emblée, M. SIMONIN précise à l'Assemblée que porter la durée de bail à 18 années pourrait permettre l'augmentation du fermage (13%).

Le Conseil reste sur son premier choix.

## EPCI :

### 1. Commission communale des impôts directs (CCID) :

Le Conseil Municipal désigne M. FAYS José et M. SIMONIN Stanislas suppléants à la commission communale des impôts directs au sein de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulousain.

### 2. Programme de restauration des berges de l'Aroffe :

Suite à l'enquête de la Communauté de Communes ayant eu lieu du 24 Mars 2014 au 25 Avril 2014, trois observations ont été faites à Uruffe.

Le commissaire enquêteur a formulé des réponses positives à ces remarques. Les documents sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

#### RECENSEMENT 2015 :

Le recensement de la population sera effectué à partir du 15 janvier 2014.

Pour effectuer ce travail, le Maire doit recruter un coordinateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter Melle LAMOTTE Laura en tant que coordinateur communal et agent recenseur.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces dossiers.

#### SUBVENTIONS :

##### 1. Dotation communale d'investissement Conseil Général :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général, pour l'octroi d'une subvention concernant la réfection de la toiture de la Mairie et de l'école (mission de consultation et travaux) pour un montant de 43.600 € HT soit 52.320 € TTC, ainsi que les travaux du cimetière (terrassement, ossuaire, columbarium...) pour un montant de 35.950 € HT soit 42.996,20 € TTC.

Le montant total des prestations s'élève à 79550 € HT (soit 95.316,20 € T.T.C).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide à nos projets.

##### 2- Dotation de solidarité :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines ( remplacement des pavés de verre, éclairage de l'église et plan local d'urbanisme) pour un montant de 5000 € et représentant une subvention accordée de 3500 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

### 3- Amendes de police :

Les amendes de polices sont financées par l'État mais gérées par le Conseil Général.

Elles sont accordées selon trois priorités :

- importants travaux d'aménagement de carrefour
- importants travaux de sécurité aux abords des écoles
- importants travaux de traversée de village

L'achat de miroirs de rue pour le village ne sera donc pas subventionné par les amendes de police.

### 4- Demandes de subventions:

L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 75 € à l'association des donneurs de sang bénévoles du canton de Colombey-les-Belles.

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Paroisse Bienheureux Frédéric Ozanam de Colombey-les-Belles
- Croix-Rouge Française

### ÉCOLES :

#### 1. Conseils d'écoles :

- Le conseil d'école primaire d'Uruffe/Gibeameix aura lieu le 20 Juin 2014 à 17h00.
- Le conseil d'école maternelle de Vannes-le-Châtel aura lieu le 23 Juin 2014 à 17h00.
- 

#### 2. Dérogation scolaire :

Le Maire, après avoir rappelé les règles concernant la dérogation de scolarité en Commune à savoir :

- 1) obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants.
- 2) inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.
- 3) raisons médicales.

sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de M. THOUVENIN Cyril et Mme MANDRON Florence, pour leur fille Zélia.

L'Assemblée constatant que la situation concerne l'autorisation de dérogation n°1 émet un avis favorable à cette demande.

### 3. Réunions :

Le conseil municipal est informé des réunions suivantes :

- le jeudi 5 Juin à 19h00 avec les communes de Gibeauaix et Vannes-le-Châtel concernant les rythmes scolaires.
- Le jeudi 5 Juin à 20h30 avec les communes de Allamps, Gibeauaix et Vannes-le-Châtel au sujet du projet de regroupement scolaire.

### ÉLECTIONS :

Le Conseil Municipal met au point les permanences pour les prochaines élections européennes du 25 Mai 2014.

### INFORMATIONS COMMUNALES :

- Le Conseil Municipal prend connaissance du versement par ERDF de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 195 €.
- Faire part de M. ANTOINE Guillaume et Mme MIRAND Céline pour la naissance de leur fils Marius, né le 16 Avril 2014.
- Remerciements de Mme MARTIN Danièle pour le témoignage du conseil municipal lors décès de Mme MARTIN Paulette.
- Remerciements de la CFDT pour le prêt des tables et bancs lors du 1<sup>er</sup> mai.
- Le conseil municipal prend connaissance :
  - de la plaquette de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) concernant le réseau national de nivellement constitué de repères physiques traduisant numériquement le relief du terrain.
  - l'élagage de la rue de la Deuille et de la rue de Tirva sera effectué dès que possible, au plus tard pour septembre 2014.
  - Du concours de fleurissement du village. Le conseil décide de ne pas y participer cette année.
  - De la première réunion pour la création de l'association foyer rural, menée par Mme OLRV, à Uruffe le 30 Mai 2014 à 19h00 en salle de l'ancien café.
  - De la lettre d'appel à candidatures de l'association RESAPEG pour aider à la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes vulnérables se trouvant dans une situation de

précarité et/ou à haut risque de pathologies chronique et complexes.

- M. SIMONIN Stanislas informe le conseil municipal que le dépôt d'une couche de sable a été réalisé sur plusieurs chemins communaux.

M. le Maire rappelle l'importance d'informer la Mairie avant toute intervention.

M. le Maire ainsi que le Conseil Municipal remercient les bénévoles pour leur travail.

- M. SIMONIN Stanislas demande si suite au vol des bandes de cuivre des bacs de fleurs, d'autres bandes vont être posées.

M. le Maire rappelle que le cuivre étant la cible des vols, elles ne seront pas remplacées, afin de ne pas tenter plus que nécessaire les monte en l'air !

- Mme RIBON Jessica demande à ce que la tonte des terrains bordant le quartier des Jadinos effectuée.

- M. FAYS Didier informe le Conseil Municipal que la pancarte du village voie de Toul est effacée. Le Conseil Général en sera informé et ce panneau d'entrée d'agglomération rapproché de la Commune.

- M. BRAND Aimé souhaite savoir si les herbes qui envahissent le ruisseau seront enlevées par la Commune.

Le Maire rappelle l'historique de cette démarche d'enracinement naturel du lit du ruisseau a été préconisée pour que se crée un coulant étroit lors de l'étiage afin de préserver la fraîcheur du lit.

Cette démarche a été entreprise depuis plusieurs années, encouragée par les administrations faisant appliquer la police de l'eau.

Certes, la proposition d'alors avait été de reformater le fond de la Deuille mais le coût (160.000 €) trop élevé pour les finances communales n'a pas permis cette réalisation que l'EPCI va entreprendre prochainement, puisque c'est la communauté de communes qui exerce dès à présent le pouvoir de l'entretien et du contrôle des cours d'eau.

D'ailleurs, l'enquête sur cette action n'a pas suscité beaucoup de réflexions de la part des administrés.

À ce sujet, M. YUNG Marc, présent dans la salle demande la parole. Il fustige la rigueur de la police de l'eau en invoquant du haut de ses 62 ans, le fait qu'il a toujours vu des canards dans le ruisseau et que malgré cela, la faune avait toujours peuplé l'eau de la Deuille.

Le Maire rétorque que du haut de ses 64 ans, il avait vu lui aussi le fond du ruisseau exister et que l'herbe y avait toujours été folâtre ; en témoigne les récits des nombreuses chutes de nos anciens dans l'eau, (au 14 Juillet ou en mobylette) lors desquelles la remontée en terre ferme s'accompagnait toujours d'algues accrochées « aux



baigneurs » et que la première personne entendue au sujet des canards interdits dans les ruisseaux de 1<sup>ère</sup> catégorie est M. ARNOULD Gabriel, ancien Maire d'Uruffe...

M. SIMONIN demande à ce que tout le monde soit logé à la même enseigne.

Le Maire demande des précisions...

M. SIMONIN exprime le traitement différent sur le parcours du ruisseau dans le village.

Le Maire affirme que chacun est au même titre rappelé à la conformité de la loi, ce qui lui vaut bien des inimitiés... Mais dans ce domaine, comme dans bien d'autres, on souhaite que la loi soit sévèrement appliquée pour les uns, comme pour les jeunes par exemple, et on trouve le Maire arrogant tel un « shérif intempestif qui pète ses galons » quand l'observation désagréable nous concerne...

Le Maire conclue en rappelant que la loi est la même pour chacun et que lui doit (devrait) la faire sérieusement respecter, indépendamment de son vouloir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55 mn.